

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Lundi 6 novembre 2023

Le lundi 6 novembre 2023, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de M. Eloy JARAMAGO, Maire, à la Mairie à 20h00.

Membres présents :

- M. Eloy JARAMAGO
- Mme Florence NUNINGER-PARIZOT
- M. Thomas MILLET
- Mme Pascaline FORNOT
- M. Nicolas JEANDOT
- Mme. Karine BOUILLE
- M. Luc PIERRET
- Mme Edith PAILLER
- M. Gérard BASTIEN
- M. Etienne MACHUREY
- Mme Eliane NUNINGER
- M. Sylvain SŒUR
- Mme Hélène ASTRIC

Membre absent :

M. Gérard Bastien, absent et excusé, procuration à Sylvain Sœur

Mme Pascaline Fornot a été élue secrétaire de séance.

Approbation du PV du conseil municipal de septembre : M. Eloy JARAMAGO donne les remarques et modifications à apporter, en particulier sur l'extrait audio enregistré par Mme ASTRIC qu'elle doit fournir dans la semaine suivante. Le PV est approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions : Mme Hélène ASTRIC et M. Luc PIERRET.

1. ONF – Avenant à l'état de l'assiette – Prix de vente du bois aux habitants

ONF : avenant état de l'assiette 2021 (dévolution et destination des coupes de l'année 2021/2022)

Proposition de modification de la destination des bois de la parcelle P25 (bois des Richets) et le prix de vente de bois aux habitants.

Cette parcelle était prévue initialement en affouage sur pied à l'État d'Assiette 2022. Les travaux d'exploitation ont été reportés à 2023 car le chemin forestier assurant la desserte a dû être aménagé pour permettre l'accès aux engins de manutention.

Les houppiers restants sont finalement proposés en affouage façonné par les Chantiers Départementaux pour l'Emploi et l'Insertion 25. Ce bois sera vendu aux habitants de Boussières pour un montant de 45 Euros, sachant que coût de façonnage par CDEI 25 est de 39 Euros. L'excédent sera vendu à des professionnels. La quantité de bois est estimée par l'ONF à 100 m³.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Affouage : Prix du stère de bois saison 2024 :

Le comité Forêt et Patrimoine Naturel propose de maintenir le prix à 5 €/stère, en espérant renouveler le succès de la précédente saison, soit 12 affouagistes contre 6 en 2020 et 2021.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

2. Extension de la zone Natura 2000 sur Boussières

À l'issue des différents échanges avec tous les acteurs, des réunions qui ont eu lieu sur plusieurs communes, les points suivants ont été relevés :

Forêt :

- L'ONF considère que ce dispositif n'apportera pas plus de contraintes qu'actuellement, sans plus de précisions,
- Certains exploitants forestiers ayant exploité sur des zones NATURA 2000 ont été confrontés à des problème de calendrier d'intervention et de contraintes techniques sur l'utilisation du matériel,
- Cadrage de l'utilisation de VTT uniquement sur des chemins de randonnée existants,

Terre agricoles :

- les agriculteurs exerçant sur Boussières (Tous consultés) ont émis un avis défavorable, car cela va fortement impacter leur activité (planning de fauchage, etc...). Ils n'ont pas de précisions suffisantes, malgré une réunion organisée avec la chargée de mission NATURA 2000.

Points complémentaires :

- La décision prise par les communes sur la zone couverte est irréversible et à vie (Précisé par DDT lors de la réunion du 10 mai 2023 à Montferrand le Château),
- Les éléments dont nous disposons vis à vis d'EPTB :
 - o dispositif NATURA 2000 n'est pas plus contraignant que les lois en vigueur sur la protection de la biodiversité. Elle ne fera que renforcer leur mise en application,
 - o en Forêt, il sera difficile de créer de nouveau chemins de randonnées (impact sur l'organisation de la Thormontbou ?),
 - o des contreparties financières seront accordées aux communes selon le taux de couverture (au-delà de 50% de la surface de la commune) et aux agriculteurs en cas d'imposition de fauche tardive par exemple.
 - o le cahier des charges sera défini par EPTB et DREAL une fois les zones actées par les communes,
 - o un dépôt de dossier devra être soumis pour étude d'incidence (Épreuves sportives, courses à pieds, VTT, certaines activités agricoles, etc...),
- nous aurons toutes les précisions sur le cahier des charge, un fois que les communes auront fait remonter la zone choisie en conseil municipal : difficile d'avoir plus d'éléments à ce jour.
- Toutes les communes devront voter en conseil municipal de novembre 2023 et faire remonter au GBM le choix avant fin décembre 2023.

Eloy Jaramago propose de ne pas signer un contrat dans lequel aucune réponse aux questions posées lors des réunions ne figure.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 11 voix pour accepte la proposition de ne pas signer un contrat avec Natura 2000.

3. Dénonciation convention Etat/commune : logement communal situé au 8 Route de Besançon

Une convention entre l'état et la commune a été signée en 1997 pour le logement communal situé à l'ancienne perception. Cette convention donne ouverture de droit aux APL pour les locataires.

Il est proposé de dénoncer cette convention. Cette dénonciation doit faire l'objet d'un acte authentique auprès d'un notaire et d'une délibération correspondante.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette proposition.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, accepte par 14 voix pour et 1 voix contre la dénonciation de cette convention.

4. Bail de location du logement communal situé au 1er étage du 1 rue de l'Eglise

La locataire du logement communal sis au 1^{er} étage du 1 rue de l'Eglise quitte ledit logement au 7 novembre 2023. Une publicité par l'affichage électronique a été faite. Il est proposé de retenir le dossier de Mme Annabelle Teles.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

5. Expérimentation du Compte financier Unique : convention

La candidature de Boussières à l'expérimentation du CFU a été retenue pour la troisième vague d'expérimentation portant sur les comptes de l'exercice 2023. Ce document commun à l'ordonnateur et au comptable, remplace les actuels comptes administratifs et comptes de gestion. Conçu pour être plus simple et plus lisible, il apportera des simplifications et contribuera à l'amélioration de l'information financière et de la transparence des comptes.

Pour cela il convient de délibérer afin d'autoriser le maire à signer la convention relative à l'expérimentation du CFU.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

6. Dotation de Soutien à l'Investissement Local : demande de subvention pour l'isolation de bâtiments communaux

Bâtiment de la mairie :

- Mise en place de volets roulants afin d'isoler les parties vitrées contre la chaleur et le froid (salle du conseil municipal, bureau du maire)
- Isolation du grenier d'une surface de 120 m² avec mousse polyuréthane projeté de 160 mm

Bâtiment de la cantine et du périscolaire :

Mise en place de volet roulant afin d'isoler les parties vitrées contre la chaleur et le froid

Isolation des combles en complément de celle déjà présente : 145 m² et une épaisseur de 320 mm

Pose d'un brise soleil sur la baie vitrée

Bâtiment de l'école maternelle :

Changement de fenêtres

Isolation des combles, sur une surface de 242 m² et une épaisseur de 320 mm Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIL au titre de l'année 2024. Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette proposition.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

7. Points Divers

- **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie pour info**

Le GBM propose un service gratuit auprès des foyers les plus démunis à trouver des prestations liées à l'utilisation de l'énergie.

- Commission sécurité : Luc Pierret fait la synthèse de la réunion du clos de Bosquet. Une pétition a été réalisée mettant en cause le dépassement de vitesse de nombreux véhicules dans la commune
- Comité de la Pâture et comité de la Maison des Loups : M. Etienne MACHUREY en est désormais le principal organisateur
- Appartement de la perception : En attente d'un devis pour travaux de rénovation
- Commission liste électorale : reconduction tous les 3 ans. M. Nicolas JEANDOT est d'accord pour continuer sur la période 2023/2026
- Installation nouvelle antenne relais SFR : en l'absence de réponse de la part du demandeur, l'enquête publique et la communication sur le sujet ont été abandonnés.
- Conseil Municipal des Jeunes : Sakina JAMALI informe le conseil de la prochaine réunion du CMJ qui sera également celle de la dernière mandature des jeunes élus. Le renouvellement de cette instance est prévu, a priori, en janvier.

La séance est levée à 21h32

La secrétaire de séance



Le Maire

